

# Communications de la Municipalité

## Conseil communal du 28 mars 2022

### Règlement sur le télétravail

Tirant les enseignements de la crise sanitaire, la Municipalité a récemment adopté un règlement sur le télétravail pour les collaborateurs de l'administration communale, qui s'inscrit dans une politique du personnel visant l'ouverture aux nouvelles formes d'organisation du travail, la responsabilisation des collaborateurs ainsi que la promotion des actions de développement durable (réduction des déplacements professionnels), ceci dans un esprit de confiance réciproque.

Afin de disposer d'une vision d'ensemble de l'utilisation du télétravail et de manière à donner un cadre minimum à cette pratique, une convention est établie entre le collaborateur, son responsable hiérarchique et le Service des ressources humaines, qui définit le cadre (jour, obligations, etc.) du temps consacré au télétravail.

### Egalité salariale au sein de l'administration communale

Le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale est un principe constitutionnel concrétisé dans plusieurs lois aux niveaux fédéral, cantonal et communal. Ce principe permet non seulement la comparaison de personnes occupant la même fonction au sein d'une organisation mais aussi des fonctions différentes ayant des degrés de charges et exigences similaires.

La Commune du Mont-sur-Lausanne considère comme essentielle la réalisation de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Courant 2021, elle a procédé à une analyse auprès de ses collaborateurs. Tous les calculs ont été réalisés sur la base du modèle d'analyse standard de la Confédération. Selon le modèle d'analyse standard et sur le plan statistique, il n'existe aucun écart salarial inexpliqué au sens strict entre femmes et hommes.

Conformément aux exigences légales, l'analyse a été vérifiée par un organe indépendant, à savoir la société BDO SA.

### Organisation d'une conférence sur les travaux du GIEC - demande du Conseil communal

Dans la séance du Conseil communal du 14 février 2022, Mme Catherine Roulet, du Mont citoyen, demandait l'organisation d'une conférence par les experts du GIEC et du Canton sur les défis du changement climatique.

La Municipalité répond favorablement à cette demande et a mandaté son Service de l'environnement pour organiser cet événement, en collaboration avec notre chargée de projet "Durabilité" au sein de l'administration communale et les initiateurs du projet. La Municipalité souhaite que cette conférence, qui sera ouverte aux membres du Conseil communal et du personnel de l'administration, soit à la portée de tous et axée prioritairement sur le niveau local, là où les communes peuvent agir. Compte tenu de l'agenda et des priorités de l'administration communale, la Municipalité envisage l'organisation de cette conférence à l'automne 2022.

### Jardin d'enfants Les Mille-Pattes

La Municipalité a décidé de prolonger de deux ans l'occupation du Foyer de la Grande Salle, soit jusqu'au terme de l'année scolaire 2023-2024, par le Jardin d'enfants Les Mille-Pattes. Pour rappel, cette structure avait dû quitter le Collège des Planches pour des questions sécuritaires. La Municipalité

se réjouit de cette solution, qui permet à la direction du jardin d'enfants de se projeter à moyen terme et aux familles montaines de continuer à profiter de ses prestations.

## Action de nettoyage du Skeet-Club

En complément à la réponse du 13 décembre 2021 de M. Descloux, municipal, à l'interpellation du Mont citoyen "Au Mont, on y tire mais les pigeons ne sont pas ceux que l'on croit", la Municipalité informe le Conseil communal que la Société de tir du Skeet-club a effectué une opération de nettoyage de grande ampleur en date du 12 mars 2022, qui a permis de récolter 600 kg de déchets.



Cette action s'inscrit dans une claire volonté du Skeet-club d'assumer ses responsabilités en matière environnementale et de la Municipalité d'en faire de même. Par ailleurs, le dossier est suivi de près par l'Inspection des forêts du 18<sup>ème</sup> arrondissement, qui veille à ce que les activités de la société continuent de remplir les conditions légales.

  
La syndique  
Laurence Muller Ahtari

Au nom de la Municipalité



  
Le secrétaire  
Sébastien Varrin

Le Mont-sur-Lausanne, le 22 mars 2022